

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 526 Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'air et de l'espace au bénéfice de la Ville de Paris (Direction des affaires culturelles) à titre gratuit.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'Air et de l'Espace ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'Air et de l'Espace au bénéfice de la Ville de Paris (Direction des affaires culturelles) à titre gratuit.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO